

UN NOUVEAU SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION ASSISTÉE AUGMENTÉE SUR LE TERRITOIRE DES PORTES EURÉLIENNES

Vous avez des difficultés à obtenir
un rendez-vous médical rapidement ?

Si vous n'avez pas de médecin traitant ou que
celui-ci n'est pas disponible dans un délai de
48h, une solution existe.

Les Portes Euréliennes d'Île-de-France mettent
en place l'Organisation Territoriale de Télémé-
decine (OTT) pour vous offrir un accès aux soins
simple, rapide et à proximité de chez vous.



En partenariat
avec



POUR VOUS RENDRE À VOS RENDEZ-VOUS N'OUBLIEZ PAS D'UTILISER LE TRANSPORT À LA DEMANDE



Pour prendre le TAD c'est très simple :

Téléphonez du lundi au vendredi
de 9h00 à 17h00 au :

06 70 87 21 97

ou rendez-vous sur le site :

<https://bit.ly/PEM-TAD>

ou encore téléchargez
l'application ci dessous :



VOUS N'AVEZ PAS DE MÉDECINS TRAITANT,

ou il n'est pas disponible
dans les 48 H ?



Essayez la
**Téléconsultation
assistée**



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Bien plus qu'une simple consultation en vidéo, il s'agit d'une téléconsultation accompagnée :

Présence d'un infirmier :

Vous êtes accueilli sur place par un professionnel de santé qui réalise les mesures nécessaires (tension, auscultation des poumons, etc.) à l'aide de matériel médical connecté.

Médecins locaux :

Vous consultez à distance un médecin généraliste d'Eure-et-Loir, connaissant bien le territoire.

Prise en charge totale :

Le service fonctionne avec le tiers-payant intégral (Secteur 1).

POUR QUI ?

- Les patients sans médecin traitant
- Les patients dont le délai d'accès au médecin est inadapté à la situation clinique
- Les patients éloignés du numérique

Elle ne permet pas la consultation

- des enfants de moins de 12 ans.
- des patients souffrant de douleur abdominales
- des patients souffrant de blessures nécessitant des sutures

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

La démarche est simple et rapide. Contactez le numéro unique dédié :

Secteur d'Auneau

N° 02 34 40 17 66

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

Secteur d'Épernon

N° 02 37 83 71 00

Du lundi au vendredi : de 08h00 à 17h00

UN PARCOURS EN 4 ÉTAPES



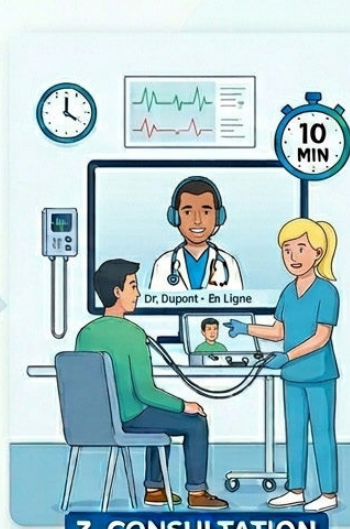
1. APPEL

Prise de rendez-vous via le numéro dédié.



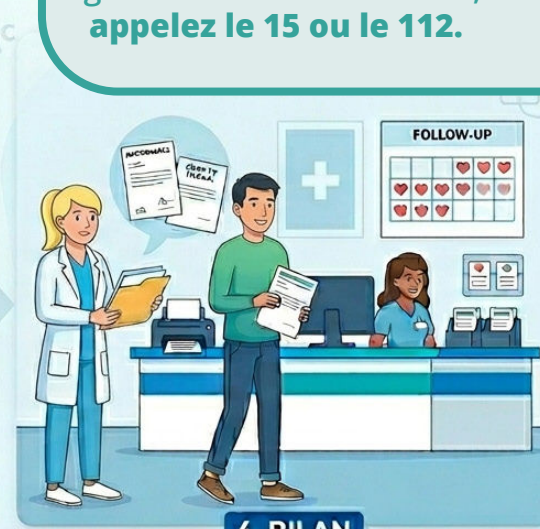
2. ACCUEIL

Une infirmière vous reçoit dans un lieu de soin proche de chez vous (préparation en 5 à 10 minutes).



3. CONSULTATION

Le médecin vous examine à distance, avec l'appui de l'infirmière (environ 10 minutes).



4. BILAN

Vos documents (ordonnance, courrier) vous sont remis et un suivi est assuré.

Important :

Ce dispositif ne remplace pas les urgences. En cas de doute sur la gravité de votre situation, appelez le 15 ou le 112.